



Technocentre

Projet de création d'une installation
de valorisation de métaux
très faiblement radioactifs
à Fessenheim (Haut-Rhin)

SYNTHÈSE
du dossier du maître d'ouvrage

Débat public
du 10 octobre 2024
au 7 février 2025

www.debatpublic.fr/projet-technocentre-fessenheim



EDF soumet au débat public le projet « Technocentre » de création d'une installation de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim (Haut-Rhin).

Aujourd'hui, en France, les métaux de « très faible activité » (TFA), issus de l'exploitation et du démantèlement des installations nucléaires, sont destinés au stockage définitif alors même qu'une part significative d'entre eux présente un niveau de radioactivité extrêmement faible et pourrait être valorisée.

L'opportunité de valoriser ces métaux a été identifiée dans le cadre du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR), dont la 5^e édition (2022-2026) a ouvert la voie à cette possibilité. La réglementation française a ainsi été harmonisée avec celle d'autres États membres de l'Union européenne, en février 2022.

Dans ce nouveau contexte, EDF porte le projet d'une installation industrielle destinée à valoriser les métaux TFA en vue de les recycler. Tout en préservant des capacités de stockage, ce projet contribue, dans une logique d'économie circulaire, à éviter la consommation de ressources naturelles et à réduire les émissions de CO₂.

L'installation s'appuie sur un procédé de fusion du métal après traitement préalable éventuel, et contrôles avant, pendant et après fusion. En sortie de l'installation, les lingots métalliques produits sont recyclés dans le domaine conventionnel, comme cela est déjà le cas dans plusieurs pays européens. Ils respectent des caractéristiques radiologiques définies par le code de la santé publique, garantissant une utilisation sans impact sur la santé et l'environnement, et ce quel qu'en soit l'usage.

Ce type de procédé est notamment déjà mis en œuvre en Suède par Cyclife, filiale du groupe EDF.

Le projet nommé « Technocentre » serait implanté à Fessenheim (Haut-Rhin). Ce choix traduit concrètement l'engagement d'EDF dans le développement de nouvelles activités économiques dans le cadre du projet de territoire de Fessenheim. L'implantation proposée présente par ailleurs de nombreux atouts, au regard de critères à la fois techniques et économiques (foncier disponible, accès fluviaux et ferroviaires, présence de fonderies, centralité par rapport aux gisements de métaux TFA européens...).

À l'issue du débat public, en cas de poursuite du projet, EDF déposera les demandes d'autorisation nécessaires à la création de l'installation. Une filiale dédiée à la construction et à l'exploitation de l'installation sera créée par EDF. La mise en service interviendrait à l'horizon 2031.

L'évolution de la réglementation permet d'éviter la consommation de ressources naturelles et de réduire les émissions de CO₂.

EDF, MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET SOUMIS AU DÉBAT PUBLIC

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. EDF a produit, en France en 2023, **97,8 % d'électricité sans émission directe de CO₂** grâce à son mix énergétique. **EDF est maître d'ouvrage du projet Technocentre.**

Dans toutes ses activités liées au nucléaire, EDF assume la responsabilité de la sûreté et réaffirme la priorité absolue que représente la protection de la santé des personnes et de l'environnement. Au sein d'EDF, la **Direction des projets déconstruction et déchets (DP2D)** est chargée du démantèlement des centrales nucléaires et de la gestion des déchets radioactifs ; elle porte le projet Technocentre. EDF a prévu de créer une filiale dédiée à la construction et à l'exploitation du Technocentre qui serait rattachée à **Cyclife**, filiale du groupe EDF et leader, en Europe, de la gestion et du traitement des déchets radioactifs.

Sommaire

Les métaux TFA et les lingots produits par le Technocentre : de quoi parle-t-on ?	3
Technocentre : quel processus industriel au cœur de l'installation ?	4-5
L'installation Technocentre : quelles en sont les différentes parties et comment sera-t-elle construite ?	6-7
Les engagements d'EDF pour la maîtrise environnementale, sanitaire et industrielle du projet	8
L'implantation du projet Technocentre : pourquoi à Fessenheim ?	9
Cadre réglementaire, coût, calendrier : quelles sont les conditions de réalisation du projet Technocentre ?	10
Le débat public et ses suites	11

Les métaux TFA et les lingots produits par le Technocentre : de quoi parle-t-on ?

Que sont les métaux TFA ? Quelle quantité représentent-ils ? Comment sont-ils gérés aujourd'hui en France et à l'étranger ? Et quelles sont les caractéristiques des lingots issus d'un processus de valorisation ? Tour d'horizon.

Le gisement identifié en France : 500 000 tonnes de métaux TFA

Un travail d'estimation du gisement potentiel des métaux TFA valorisables a été mené par EDF, Orano et le CEA. Il a permis d'identifier en France un gisement de 500 000 tonnes de métal comprenant notamment les générateurs de vapeur des centrales nucléaires de production d'électricité d'EDF et les aciers issus du démantèlement de l'usine Orano d'enrichissement d'uranium Georges Besse.

Le projet Technocentre apporterait une réduction du besoin de stockage de l'ordre de 450 000 m³, soit l'équivalent de 70 % de la capacité de stockage autorisée au Cires à sa mise en service.



©EDF

Générateur de vapeur utilisé en cours de manutention sur le site EDF de Chooz (Ardennes)

La gestion des métaux TFA en France et à l'étranger

En France, jusqu'à aujourd'hui, les métaux TFA sont envoyés pour stockage définitif vers un centre de stockage dédié : le Cires, exploité par l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs). A l'horizon 2030, des capacités complémentaires de stockage de déchets TFA seront nécessaires.

Ailleurs en Europe, dans des pays tels que la Suède, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne ou la Suisse, les métaux TFA bénéficient déjà d'un circuit de valorisation, pour être utilisés dans l'industrie conventionnelle.

Le produit de sortie : les lingots métalliques

Les produits issus du processus de valorisation prennent la forme de lingots de fonte ou d'acier. Dans le cas du projet Technocentre, ils pèseraient une vingtaine de kilogrammes, ce qui correspond aux besoins et aux équipements des fonderies.

Outre l'économie de capacités de stockage, la valorisation des métaux TFA sous la forme de lingots permet :

- La préservation des ressources naturelles et la diminution des émissions de CO₂ : en effet la production d'acier secondaire, issu du recyclage, consomme 40 % d'énergie en moins et émet près de 60 % de gaz à effet de serre en moins que sa production par extraction minière ;
- La mise en place d'une nouvelle filière d'approvisionnement pour l'industrie dans un contexte de tension du marché des matières premières.

Le projet Technocentre s'inscrit dans l'ambition d'économie circulaire affirmée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée en 2015.

Technocentre : quel processus industriel au cœur de l'installation ?

Au sein du Technocentre, les métaux TFA suivent un processus de valorisation en plusieurs étapes. Le fonctionnement de l'installation fait l'objet de mesures strictes de contrôle et de traçabilité permettant de garantir la production de lingots conformes aux exigences définies dans le code de la santé publique.

Le processus industriel: la valorisation des métaux TFA en trois étapes

Le processus de valorisation des métaux TFA se décompose en trois principales étapes :

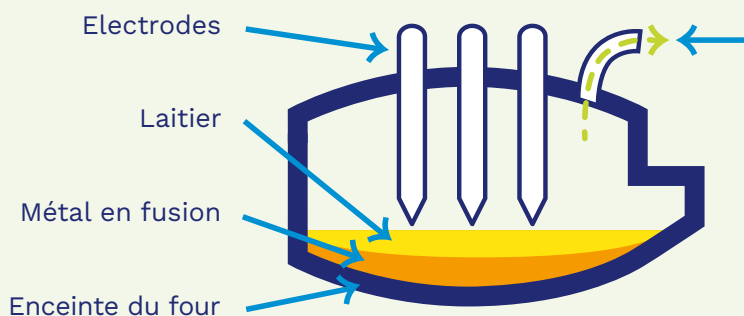
- 1** Une fois réceptionnés, les métaux sont contrôlés et triés puis préparés, si nécessaire, par le biais d'opérations de découpe des éléments les plus volumineux et de décontamination éventuelle. Les éventuelles parties classées FMA (de faible et moyenne activité) sont écartées et conditionnées en déchets, seules les parties TFA sont orientées vers le four de fusion.
- 2** La fusion est ensuite opérée dans un four à arc électrique à une température d'environ 1 650 °C.
- 3** Les lingots sont orientés vers l'industrie métallurgique. Les déchets résiduels sont conditionnés en vue de leur expédition vers les filières dédiées.

LE PROCESSUS DE FUSION

La fusion de métaux très faiblement radioactifs dans un four à arc électrique constitue le cœur du processus industriel de l'installation. Les métaux introduits dans le four sont chauffés au-delà de leur température de fusion.

Ce procédé a pour effets de :

- Séparer les éventuelles impuretés résiduelles (radioactives ou non) contenues dans les éléments métalliques de manière à assurer le respect des critères de qualité applicables aux lingots, ce qui permet de les envoyer dans les filières métallurgiques en aval. Ces impuretés se retrouvent, pour l'essentiel, dans le laitier qui se forme au-dessus du bain de fusion ;
- Obtenir un métal aux propriétés homogènes qui, après avoir été contrôlé, est coulé en lingots destinés aux filières métallurgiques conventionnelles en vue du recyclage.



Au cours de la fusion, plusieurs phases se forment dans le four (métal en fusion, laitier en surface, effluents gazeux et poussières). C'est l'affinité préférentielle de certains éléments chimiques pour certaines de ces phases qui permet de séparer les éléments les uns des autres.

CHIFFRES CLÉS

Gisement identifié :

500 000

tonnes

Capacité du four à arc électrique :

25

tonnes

Production annuelle :

20 000

tonnes

Taux de valorisation :

75%

pour les générateurs de vapeur

Dimensions de l'installation :

longueur **275** mètres, largeur **160** mètres, hauteur de **20 à 40** mètres, superficie au sol **30 000** m²**95%**

pour les autres composants

Le contrôle et la traçabilité tout au long du processus industriel

Quel que soit l'usage du métal issu du Technocentre, l'exposition résultant de son utilisation est au minimum 300 fois inférieure à celle résultant de la radioactivité naturelle.

Le niveau d'activité des métaux est mesuré avant leur envoi vers le site de traitement et de valorisation.

Des contrôles radiologiques redondants et indépendants les uns des autres sont réalisés tout au long du processus. La traçabilité est assurée par l'enregistrement de ces contrôles.

Le dispositif de contrôle et de traçabilité au sein de l'installation fera l'objet d'une certification selon la norme ISO 9001, norme internationale qui définit les exigences en matière de management de la qualité.

L'EXPÉRIENCE D'EDF À L'ÉTRANGER

Sur le site du Studsvik Tech Park, à proximité de Nyköping (sud de Stockholm, Suède), Cyclife Sweden, filiale à 100 % du groupe EDF, fournit des services de traitement des déchets à des clients nationaux et internationaux depuis quarante ans. Les 180 salariés du site assurent la décontamination, la découpe et la fusion des métaux pour des composants allant jusqu'à 400 tonnes et 30 mètres de long. La production du four peut atteindre 5 000 tonnes par an.

Le projet Technocentre bénéficie directement du retour d'expérience de Cyclife Sweden.

Coulée de métal en fusion dans l'usine de Cyclife Sweden



L'installation Technocentre : quelles en sont les différentes parties et comment sera-t-elle construite ?

L'installation en projet est constituée de différentes zones correspondant aux activités qui y sont conduites. Le chantier de construction commencerait en 2027 pour une mise en service prévue à la fin 2031.

Les zones de l'installation

Au centre de l'installation, le **bloc usine**, sur une emprise de 30 000 m², accueille les locaux de préparation des matériaux entrants et la partie fusion comprenant le four à arc électrique et ses équipements auxiliaires.

La zone d'**entreposage** permettra de lisser le flux pris en charge par l'installation. Ce flux est composé notamment de conteneurs regroupant des caisses de 2 à 5 m³ selon la taille des éléments à traiter. Par ailleurs, jusqu'à 5 générateurs de vapeur pourront être entreposés dans un bâtiment dédié.

Les moyens de production et de distribution d'eau, de gaz et d'air comprimé sont rassemblés dans une zone **d'équipements, support aux procédés**.

Les zones des **équipements électriques** comprennent le poste haute tension, le bâtiment électrique principal et les générateurs diesel de secours.



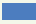



Une dernière zone accueille les bâtiments administratifs, le poste de garde et le parking.

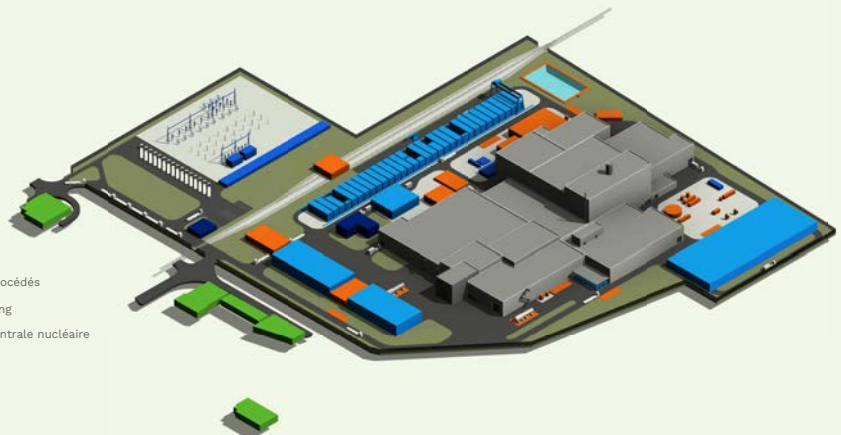
Afin de réduire l'emprise au sol du projet Technocentre, il est envisagé de mutualiser et de réemployer certains bâtiments situés sur le site de la centrale nucléaire (restaurant, bâtiment administratif, espace d'accueil du public).

Il est prévu de mettre en place un accès direct au Technocentre, indépendant de celui de la centrale nucléaire, pour certains véhicules et pour les piétons, avec un parking à l'intérieur de l'enceinte réservé aux personnes à mobilité réduite et aux besoins d'exploitation. En complément, des emplacements de stationnement pour les camions en arrivée seront prévus à l'entrée du site.

Des aménagements complémentaires nécessaires à l'alimentation électrique de l'installation ou au déchargement par voie fluviale des composants les plus volumineux seront utilisés.

Schéma simplifié des différentes parties de l'installation et de leur implantation sur la parcelle

	Bâtiments bloc usine		Équipements support aux procédés
	Bâtiments entreposage		Bâtiments tertiaires et parking
	Équipements électriques		Bâtiments existants de la centrale nucléaire



Les transports

Plusieurs scénarios sont à l'étude pour transporter les métaux TFA depuis leurs sites d'origine vers le Technocentre. La solution prévue pour transporter les générateurs de vapeur est multimodale (routière, maritime et fluviale sur le Rhin). Les autres éléments métalliques (conditionnés en conteneurs) peuvent être transportés par voie routière ou ferrée.

Globalement, l'activité du projet Technocentre n'entraînerait pas d'augmentation significative du trafic par rapport à la situation actuelle. À titre d'exemples, le transport des générateurs de vapeur depuis leur port de déchargement vers le Technocentre représenterait 2 à 3 trajets routiers (d'une heure environ) 5 à 6 fois par an environ, et le transport des lingots vers les clients du Technocentre un trafic estimé à 2 à 3 camions par jour.

Le chantier

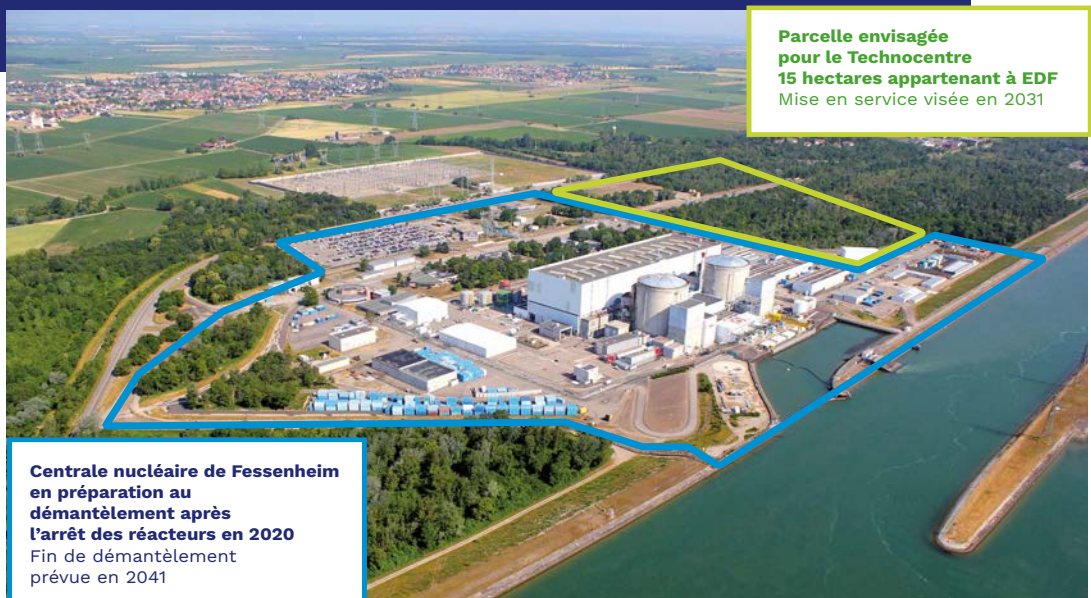
Le chantier de construction commencerait en 2027 pour une mise en service prévue à la fin 2031. Des travaux préliminaires (études de sol, reconnaissance géotechnique, relevés topographiques et environnementaux...) ont été effectués en 2023. Outre les premiers travaux de terrassement ainsi que la délimitation du chantier et l'aménagement de ses différentes zones (base vie, zone de nettoyage des engins, aires de stockage...), la construction proprement dite du projet Technocentre comprend différentes activités :

- La réalisation des ouvrages de génie civil ;
- La construction des différents compartiments formant le bloc usine ;
- La construction du bâtiment d'entreposage des générateurs de vapeur ;
- L'aménagement des locaux et équipements ;
- La campagne d'essais et la mise en service.

LE TERRAIN ENVISAGÉ POUR L'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

Le terrain envisagé, propriété d'EDF, est situé à proximité de la centrale nucléaire de Fessenheim, dont les deux réacteurs ont été mis à l'arrêt définitif en 2020, et dont le démantèlement devrait s'achever en 2041. Ce démantèlement constitue un projet distinct du projet Technocentre.

Ce terrain présente toutes les caractéristiques nécessaires à la construction et au fonctionnement du projet Technocentre. Le foncier industriel disponible permet la construction et l'exploitation de l'équipement sans interférer avec les opérations de démantèlement de la centrale de Fessenheim. Des infrastructures portuaires sont présentes sur le Rhin, en amont et en aval, permettant le transport d'éléments de grande dimension. La parcelle est également connectée au réseau ferroviaire. L'alimentation électrique de l'installation peut être assurée par la ligne 400 kilovolts (kV) située en face du terrain d'implantation envisagé.



Parcelle envisagée pour le Technocentre
15 hectares appartenant à EDF
 Mise en service visée en 2031

Centrale nucléaire de Fessenheim en préparation au démantèlement après l'arrêt des réacteurs en 2020
 Fin de démantèlement prévue en 2041

Les engagements d'EDF pour la maîtrise environnementale, sanitaire et industrielle du projet

Le Technocentre est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Le projet s'appuie sur une démarche d'évaluation environnementale et une maîtrise des enjeux sanitaires et industriels.

La démarche environnementale

Avant le début des travaux, le projet devra obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires à la construction de l'installation et, en particulier, en tant qu'ICPE, un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale.

- Une **étude d'impact environnemental** fait partie du dossier de demande d'autorisation environnementale, dont l'instruction comporte une enquête publique et de nombreuses consultations. Elle identifie les incidences potentielles, directes et indirectes du projet sur l'environnement, sur la biodiversité et sur la santé humaine, ainsi que les mesures prévues pour éviter, réduire et compenser les impacts résiduels éventuels. Elle tient compte de toutes les étapes du projet, depuis la phase de chantier jusqu'à l'exploitation de l'installation.
- Une **étude de dangers**, qui identifie les risques industriels conventionnels et radiologiques liés à l'installation, et démontre leur maîtrise, fait aussi partie du dossier de demande d'autorisation environnementale.

La maîtrise des enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux faunistiques et floristiques du terrain sur lequel est envisagée l'installation concernent principalement la présence d'espèces protégées et de zones humides botaniques. De manière anticipée, des inventaires faune et flore, menés sur des zones possibles de compensation écologique, ont permis d'identifier des opportunités de compensation pour certaines des espèces potentiellement impactées, et des opportunités de restauration de milieux humides permettant de contribuer à l'équivalence fonctionnelle de zones humides qui pourraient être impactées.

Une attention particulière sera apportée à l'insertion paysagère de l'installation, avec la sollicitation des travaux d'architectes et de paysagistes.

En phase chantier, des mesures seront mises en place permettant d'en limiter les nuisances (poussières, bruits, vibrations, trafic routier...).

Pour la phase de fonctionnement, les différents besoins en prélèvements, consommations et rejets d'effluents sont les suivants :

- les **besoins en eau**, prélevés dans la nappe phréatique, couvrent les besoins industriels, d'eau potable et de lutte contre l'incendie ;
- les **besoins en énergie** électrique représentent de l'ordre de 60 gigawattheures (GWh) annuels (l'équivalent de la consommation domestique de la ville de Saint-Louis dans le Haut-Rhin) ;
- les **rejets industriels** de l'installation seront encadrés par l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale. Les effluents gazeux, fumées et poussières seront filtrés, et les filtres conditionnés en déchets et orientés vers les filières de stockage. Les effluents radioactifs liquides seront collectés et évacués vers une filière dédiée, **évitant ainsi tout rejet dans le milieu naturel.**

La maîtrise des enjeux sanitaires

L'exposition du public aux rayonnements ionisants est évaluée en combinant différents scénarios d'exposition et en retenant le plus pénalisant de ces scénarios. L'activité radiologique prise en compte dans le calcul tient compte à la fois de l'activité provenant du projet Technocentre et de l'activité provenant du site de Fessenheim en démantèlement. Des mesures de protection des travailleurs, des populations et de l'environnement seront appliquées afin de maintenir l'exposition aux rayonnements ionisants émis par l'activité du Technocentre en dessous des limites réglementaires et à un niveau aussi bas que raisonnablement possible.

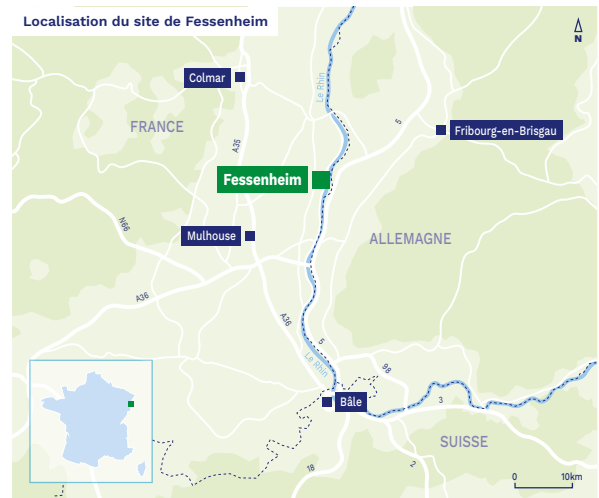
Les mesures de protection de l'environnement et des populations sont intégrées à l'étude d'impact environnemental. Les mesures de radioprotection des travailleurs, qui relèvent du code du travail, sont intégrées à l'étude de dangers.

L'implantation du projet Technocentre : pourquoi à Fessenheim ?

Le projet Technocentre s'inscrit dans le cadre du projet de territoire de Fessenheim et contribue au dynamisme économique du territoire. Le site présente par ailleurs de nombreux atouts pour l'accueil du projet.

Fessenheim, territoire d'accueil du projet Technocentre

Positionnée dans la région Grand Est à la frontière allemande, la commune de Fessenheim (Haut-Rhin) est longée par le Grand Canal d'Alsace qui s'écoule parallèlement au Rhin. Elle est située au cœur d'un territoire économique stratégique à l'échelle régionale et transfrontalière, dynamique et doté d'un riche passé industriel.



LE PROJET DE TERRITOIRE

Afin d'assurer la mutation économique du territoire après près de quarante ans d'exploitation de la centrale de Fessenheim, un projet de territoire a été signé en 2019 par les acteurs institutionnels et économiques locaux sous l'égide de l'État français. Le projet Technocentre s'inscrit directement dans les orientations de ce projet, au titre de la reconversion économique du territoire et de l'innovation.

À ce titre, les autorités françaises ont intégré au plan France Relance un soutien au « projet de Technocentre de valorisation des métaux de très faible activité dans le département du Haut-Rhin ».

Les retombées économiques pour le territoire

Au travers de l'activité économique, de la création d'emplois, mais aussi de la contribution fiscale, le projet Technocentre participera à la dynamique du territoire. La phase chantier mobilisera 200 à 300 personnes sur les cinq ans de construction. En phase d'exploitation, l'installation permettra de créer 200 emplois pérennes directs, auxquels s'ajoutent les emplois indirects (sous-traitants) et les emplois induits par la présence des salariés et de leurs familles sur le territoire.

Des clients potentiels situés en région Grand Est ont par ailleurs déjà manifesté leur intérêt pour acheter une partie de la production du Technocentre. Des premiers échanges techniques avec ces derniers ont permis d'orienter le processus industriel, pour que le produit de sortie réponde au mieux à leurs besoins.

Le projet s'inscrit dans une histoire de quarante ans de savoir-faire dans le domaine de la production nucléaire.

CHIFFRES CLÉS

200 emplois pérennes directs

C'est l'effectif nécessaire pour le fonctionnement de l'installation en phase d'exploitation.

2,4 millions d'euros par an

C'est l'estimation du montant de la fiscalité générée par le projet Technocentre pour le territoire à partir de sa deuxième année de fonctionnement (sans préjuger de l'évolution des règles fiscales).

Cadre réglementaire, coût, calendrier : quelles sont les conditions de réalisation du projet Technocentre ?

La perspective du démantèlement des installations nucléaires et le gisement de métaux TFA associé ont conduit le législateur à faire évoluer la réglementation française afin de permettre la valorisation de ces métaux. C'est dans ce nouveau cadre réglementaire que s'inscrit le projet Technocentre.

Le cadre réglementaire de la valorisation des métaux TFA

Depuis février 2022, la modification du code de la santé publique permet et encadre les opérations de valorisation de métaux faiblement radioactifs en France. Cette évolution réglementaire traduit les orientations de la 5e édition du PNGMDR, qui a ouvert la voie à la valorisation des métaux TFA. Cette évolution fait suite au débat public sur le PNGMDR qui s'est déroulé en 2019.

Le débat public de 2019 sur le 5^e PNGMDR a ouvert la voie à la valorisation des métaux très faiblement radioactifs en France, à l'image de ce qui se pratiquait déjà dans d'autres pays d'Europe.

QU'EST-CE QUE LE PNGMDR ?

Le PNGMDR a été instauré par la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs. Il est établi sous la maîtrise d'ouvrage du ministre chargé de la transition énergétique, et élaboré avec la participation des producteurs et gestionnaires de déchets radioactifs, des autorités d'évaluation et de contrôle, des associations de protection de l'environnement et du public. Il est établi et mis à jour par le gouvernement et ses prescriptions sont fixées dans le cadre du code de l'environnement. Les travaux du PNGMDR sont publiés sur le site de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

LES PROCÉDURES APPLICABLES

Le processus d'autorisation du projet Technocentre nécessite la délivrance de deux autorisations principales :

- D'une part, en tant qu'installation de valorisation de métaux TFA, un arrêté ministériel de dérogation prévu au code de la santé publique doit être délivré par le ministre chargé de la radioprotection, précisant les conditions de valorisation des métaux traités dans l'installation en projet ;
- D'autre part, en tant qu'ICPE, un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale doit être délivré par le préfet du Haut-Rhin, après instruction d'un dossier qui comprend notamment une étude d'impact environnemental.

Le coût et le financement

Le coût d'investissement estimatif du projet s'élève à environ 450 millions d'euros aux conditions économiques de 2023. EDF a prévu de créer une filiale dédiée pour construire et exploiter le Technocentre. Cette société sera contrôlée par EDF au travers de sa filiale Cyclife, elle-même détenue à 100% par EDF. La région Grand Est a par ailleurs manifesté son intérêt pour entrer au capital de cette société aux côtés d'EDF.

L'équilibre économique du projet dépend de plusieurs paramètres, parmi lesquels les économies des coûts de stockage et la vente des lingots d'acier (dont acier inoxydable) ou de fonte. L'installation permettra aussi de traiter des métaux issus de gisements étrangers.

Le débat public et ses suites

Les attendus du débat public

À la suite de la saisine volontaire de la Commission nationale du débat public (CNDP) par EDF en janvier 2024 sur le projet de création d'une installation de valorisation de métaux TFA à Fessenheim, la CNDP a décidé l'organisation d'un débat public. Le dossier du maître d'ouvrage préparé par EDF et sa synthèse sont des documents supports visant à alimenter ce rendez-vous organisé du 10 octobre 2024 au 7 février 2025.

Le débat public a pour objectif de permettre au maître d'ouvrage de présenter, d'informer, d'expliquer et de débattre avec tous les publics concernés et intéressés de l'opportunité, des enjeux et des caractéristiques du projet Technocentre.

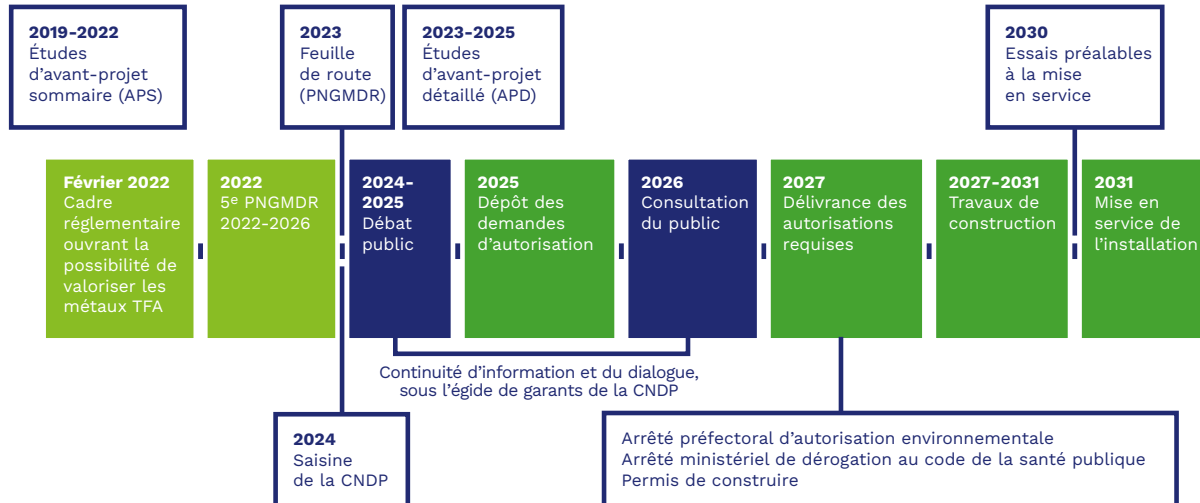
Et après le débat public ?

Dans les deux mois qui suivent la date de clôture du débat, le président de la Commission particulière du débat public (CPDP) publiera un compte rendu du débat et la CNDP en dressera le bilan. Le maître d'ouvrage disposera ensuite de trois mois pour décider et annoncer les suites qu'il entend donner au projet à la lumière des enseignements du débat public.

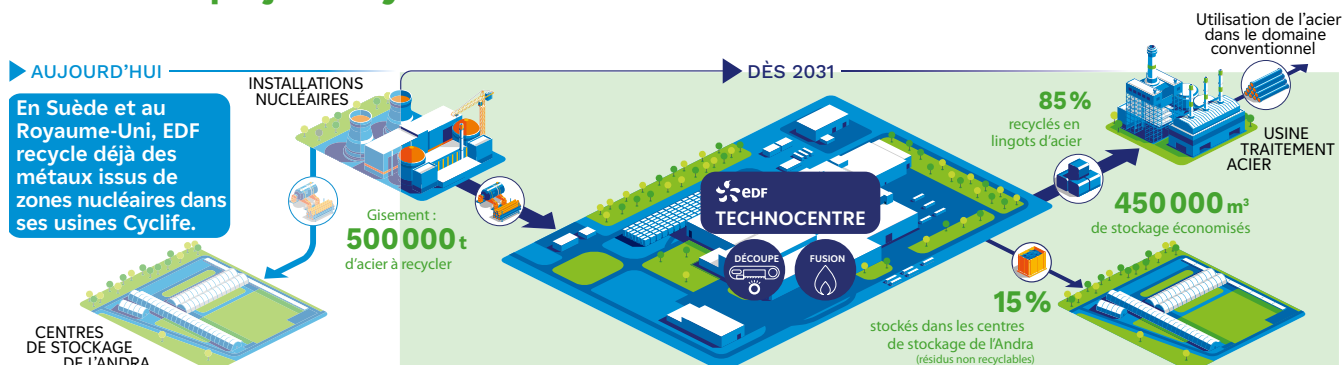
Si EDF décide de poursuivre le projet, la CNDP désignera un ou des garants pour veiller à la bonne information et à la participation du public, lors d'une phase dite de « concertation continue » et ce jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique relative à l'autorisation environnementale.

Le calendrier de réalisation du projet

Le projet Technocentre est conçu pour une durée d'exploitation minimale de quarante ans à partir de 2031.



Le projet en synthèse





EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75008 Paris
Capital de 2 084 365 041 euros
RCS Paris 552 081 317

www.edf.com